# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

## ACQUISITION DE VEHICULES COMMUNAUX - RELANCE DE LA CONSULTATION A LA SUITE DU CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PRECEDENTE PROCEDURE

---

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 27 novembre 2026 à 12:00

**MAIRIE DE CARRY LE ROUET**
Hôtel de Ville
CS 60021
13620 CARRY LE ROUET

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | ACQUISITION DE VEHICULES COMMUNAUX - RELANCE DE LA CONSULTATION A LA SUITE DU CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PRECEDENTE PROCEDURE |
| | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 2 |
| | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
| | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | **Variantes** | Défini par lot |
| | **PSE** | Défini par lot |
| | **Clauses sociales** | Sans |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Défini par lot |
| | **Négociation** | Avec |
| | **Visite sur site** | Sans |

## SOMMAIRE


**1 - Objet et étendue de la consultation** 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
**2 - Conditions de la consultation** 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Variantes exigées 5
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles 5
2.6 - Développement durable 5
**3 - Conditions relatives au contrat** 8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
**4 - Contenu du dossier de consultation** 8
**5 - Présentation des candidatures et des offres** 8
5.1 - Documents à produire 8
5.2 - Présentation des variantes exigées 8
**6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis** 10
6.1 - Transmission électronique 10
6.2 - Transmission sous support papier 10
**7 - Examen des candidatures et des offres** 12
7.1 - Sélection des candidatures 12
7.2 - Attribution des marchés 12
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
**8 - Renseignements complémentaires** 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 14

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
ACQUISITION DE VEHICULES COMMUNAUX - RELANCE DE LA CONSULTATION A LA SUITE DU CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PRECEDENTE PROCEDURE

La présente consultation est organisée en deux lots distincts :
– Lot 1 : Acquisition véhicule de type SUV à motorisation hybride sans recharge externe - Full Hybrid

– Lot 2 : Acquisition de deux (2) véhicules de type petite citadine à motorisation 100 % électrique, équipé d'un câble de recharge pour borne électrique publique et d'un câble de recharge domestique ainsi que d'un système Multimédia Bluetooth réplication smartphone

Contexte particulier :
– Lot 1 : la commune dispose actuellement d'un véhicule sous contrat LOA dont la résiliation anticipée est prévue fin 2026/début 2027. Le nouveau contrat LDD débutera en début d'année 2027. Les offres relatives au Lot 1 devront tenir compte de ce calendrier ; le soumissionnaire précisera dans son offre les conditions de démarrage du contrat compatibles avec une prise d'effet prévue en Janvier 2027.
– Le lot n° 2 concerne deux véhicules pour lequel la commune souhaite prévoir la reprise d'un véhicule actuel par le titulaire du marché, dans le cadre de l'acquisition des nouveaux véhicules.

Lieu(x) d'exécution :
Centre Technique Municipal
Quartier de la Loge
13620 Carry-le-rouet

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 01 | Acquisition<br>SUV Hybride (sans recharge externe - Full Hybrid) |
| 02 | Acquisition<br>2 Petites citadines électriques - Rechargeable |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 34144900-7 | Véhicules électriques |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

| Lot(s) | Cod | Libelle | Description |
|---|---|---|---|
| 01 | Variante 2 | Véhicule sans reprise | Véhicule neuf, sans reprise du véhicule Arkana actuel |
| 01 | Variante 3 | Véhicule occasion avec reprise | Véhicule d'occasion / véhicule de Direction de moins de 15.000km, avec reprise du véhicule Arkana actuel |
| 01 | Variante 4 | Véhicule occasion sans reprise | Véhicule d'occasion / véhicule de Direction de moins de 15.000km, sans reprise du véhicule Arkana actuel |

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

**La réponse à la solution de base est obligatoire.**

### 2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

| Lot(s) | Code | Libelle | Description |
|---|---|---|---|
| 01 | Option | Option véhicule | Les candidats sont autorisés à proposer, en complément de leur offre de base, des équipements, accessoires ou prestations complémentaires susceptibles d'être retenus ou non par le pouvoir adjudicateur.<br><br>Chaque équipement ou prestation optionnel devra être identifié individuellement et faire l'objet d'un chiffrage distinct, en précisant son incidence sur le montant du loyer mensuel de la location, ainsi que, le cas échéant, sur le coût total de la location sur toute sa durée.<br><br>Le candidat devra présenter de manière détaillée les caractéristiques de chaque option proposée et indiquer expressément si celle-ci est incluse dans l'offre de base ou proposée en supplément.<br><br>Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir tout ou partie des équipements et prestations optionnels proposés, ou de ne retenir aucune option, en fonction des besoins de la commune et de leur incidence financière sur le coût global de la location.<br><br>Le candidat devra, à cet effet, présenter une décomposition financière permettant d'identifier clairement le montant du loyer correspondant à l'offre de base et le coût supplémentaire associé à chaque option, afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier les différentes combinaisons possibles.<br><br>La non-retenue d'un équipement ou d'une prestation optionnel ne devra pas remettre en cause la conformité du véhicule aux exigences minimales définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). |

| Lot(s) | Code | Libelle | Description |
|---|---|---|---|
| 02 | Option | Option véhicule | Les candidats sont autorisés à proposer, en complément de leur offre de base, des équipements, accessoires ou prestations complémentaires susceptibles d'être retenus ou non par le pouvoir adjudicateur.<br><br>Chaque équipement ou prestation optionnel devra être identifié individuellement et faire l'objet d'un chiffrage distinct, en précisant son incidence sur le montant du loyer mensuel de la location, ainsi que, le cas échéant, sur le coût total de la location sur toute sa durée.<br><br>Le candidat devra présenter de manière détaillée les caractéristiques de chaque option proposée et indiquer expressément si celle-ci est incluse dans l'offre de base ou proposée en supplément.<br><br>Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir tout ou partie des équipements et prestations optionnels proposés, ou de ne retenir aucune option, en fonction des besoins de la commune et de leur incidence financière sur le coût global de la location.<br><br>Le candidat devra, à cet effet, présenter une décomposition financière permettant d'identifier clairement le montant du loyer correspondant à l'offre de base et le coût supplémentaire associé à chaque option, afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier les différentes combinaisons possibles.<br><br>La non-retenue d'un équipement ou d'une prestation optionnel ne devra pas remettre en cause la conformité du véhicule aux exigences minimales définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). |

## 2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter

ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes - Lot 1 à 2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| DC1 - Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants | Non |
| DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) | Non |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes | Non |
| Le devis détaillé (dissociant notamment le coût des options et des variantes, de la mise en service et de la carte grise) | Oui |

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |
| Pour le lot 1 et 2 :<br>– Le détail de la simulation financière LOA : durée, kilométrage, loyer mensuel HT/TTC, apport initial, valeur résiduelle / option d'achat<br>– La fiche technique officielle du constructeur (en français) pour chaque véhicule proposé<br>– La liste exhaustive des équipements de série et optionnels inclus dans l'offre<br>– Le délai de livraison ferme à compter de la notification<br>– Les coordonnées du point SAV agréé le plus proche<br>– Le détail des garanties applicables | Non |
| Lot 1 Documents spécifiques :<br>– Les données WLTP homologuées : consommation (L/100 km) et émissions CO (g/km)<br>– La description du système hybride (full hybrid / mild hybrid / architecture)<br>– La proposition du titulaire relative à la prise en compte du contrat LOA en cours (échéance 2027) | Non |
| Pour le lot 2 Documents spécifiques :<br>– L'autonomie WLTP (cycle mixte et cycle urbain)<br>– La capacité brute et nette de la batterie (kWh)<br>– La puissance et les normes de charge supportées (AC/DC)<br>– Le temps de recharge estimé selon les différents modes de charge<br>– La confirmation de la présence des câbles de recharge Mode 2 et Mode 3 dans la livraison<br>– La description du système GPS intégré et les modalités de mise à jour cartographique<br>– Le cas échéant, les conditions d'éligibilité et montant du bonus écologique applicable | Non |

### 5.2 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://marches-publics.info/accueil.htm.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie de Carry-le-Rouet

Hôtel de Ville
CS 60021
13620 CARRY LE ROUET

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de

candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 27 novembre 2026 à 12:00:00**

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

### 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
Pour tous les lots

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Prix | 50.0 |
| 2-Valeur technique | 45.0 |
| *2.1-Caractéristiques et fonctionnalités* | *20.0* |
| *2.2-Service après-vente (distance de l'atelier de SAV concerné, délai maximum d'intervention, véhicule de remplacement ...)* | *5.0* |
| *2.3-Délai de livraison* | *10.0* |
| *2.4-Durée de la garantie (pièces, main d'oeuvre et déplacement)* | *5.0* |
| *2.5-Véhicule de remplacement* | *5.0* |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement (consommation de carburant par km) | 5.0 |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Le critère 3 - Délai de livraison est noté sur 25 points. La meilleure note (note maximale) est attribuée à l’offre présentant le délai de livraison le plus court.

Les autres offres sont notées selon la formule suivante :
Note du candidat = (Délai le plus long / Délai du candidat) × Note maximale. Ainsi, plus le délai de livraison proposé est court, plus la note obtenue est élevée. En cas d’égalité sur ce critère, la note maximale sera attribuée ex æquo.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires ayant présenté une offre régulière. Cette négociation peut porter sur tout ou partie de l'offre initiale.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://marches-publics.info/accueil.htm

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 2

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 2

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 2

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr